

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau
Municipalité de Messines

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue lundi le 11 janvier 2010, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier
Mme Suzie Gauthier, scribe

Absence motivée :

M. Charles Rondeau, conseiller

Présence dans la salle : 4 personnes

Ouverture de l'assemblée

Le maire, ayant constaté qu'il avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1001-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants:

- 11.1 Mise à jour de la carte routière de la municipalité;
- 11.2 Officier non-urbain – formation;
- 11.3 Dossier de la neige – rue Principale.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Vérification du quorum
 - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Mot du maire
- 3. Période de questions
- 4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 décembre 2009
 - 4.2 Suivi des procès verbaux
- 5. Communication et statistiques
 - 5.1 Rapport d'activité et vérification des télé- avertisseurs – novembre et décembre 2009
 - 5.2 Statistiques 911 – aucun item
- 6. Présentation des comptes et rapports
 - 6.1 Rapport de dépenses du Directeur général/ secrétaire- trésorier
 - 6.2 Présentation des comptes dus au 31 décembre 2009
 - 6.3 Présentation des comptes payés au 31 décembre 2009
 - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 31 décembre 2009
 - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte pour la période finissant le 26 décembre 2009
 - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2009
 - 6.7 Tableau d'engagements financiers

7. Formulation de règlement
 - 7.1 Avis de motion : Règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 ainsi que les conditions de perception
 - 7.2 Avis de motion : Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2010 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables
8. Ressources humaines
 - 8.1 Aucun item
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 FQM – Contribution annuelle 2010
 - 9.2 Québec municipal – renouvellement de l'adhésion 2010 au portail
 - 9.3 COMBEQ – adhésion 2010
 - 9.4 ADMQ – Cotisation 2010
 - 9.5 ACSIQ – Cotisation 2010
 - 9.6 PG Govern – Renouvellement – contrat d'entretien et de soutien des applications « CESA »
 - 9.7 Bibliothécaire – Ajustement de rémunération
 - 9.8 Patinoire de Farley – entente relative à un approvisionnement en eau
 - 9.9 Piscine Maniwaki – Politique 2010 de remboursement des frais de participation pour des cours de natation ou de secouriste
 - 9.10 MMQ – Renouvellement de la police d'assurance
 - 9.11 Monsieur William Schnell – Demande de nomination d'un chemin Privé
 - 9.12 Autorisation de paiement du contrat de formation avec Educ Expert (résolution 2008-11-8176)
 - 9.13 Assemblée spéciale adoption du budget 2010 – report de la date de l'assemblée
 - 9.14 Socan - autorisation de paiement de la facture pour l'utilisation de musique enregistrée
 - 9.15 Programme d'assurance médicament, dentaire et assurance vie pour les maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
 - 9.16 Dossier de demande de modification à l'intersection de la route 105 et du chemin de l'Entrée Nord – demande d'une rencontre
10. Correspondance
 - 10.1 MRC – ordre du jour, session régulière du conseil tenu le 8 décembre 2009 au Centre municipal de Lac-Sainte-Marie
 - 10.2 Députée de Gatineau – appui à notre demande de substitution de localisation de la subvention du chemin Jolivette
 - 10.3 MTQ – lettre autorisant l'utilisation de la subvention du chemin Jolivette sur le chemin de la Ferme
 - 10.4 Taxe municipale sur les services téléphoniques pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 10.5 Ministère de l'Éducation du Loisir et de Sport – Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011
 - 10.6 MTQ – Réponse à la demande du conseil – demande de modification à l'intersection de la route 105 et du chemin de l'Entrée Nord
 - 10.7 FQM – Déclaration d'élection
 - 10.8 Les Fleurons du Québec – Invitation de participer à la cinquième édition
 - 10.9 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
 - 10.10 Versement de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
11. Varia
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l'assemblée

ADOPTÉE

PROCÈS VERBAUX

R1001-002

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 7 décembre 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

COMPTES ET RAPPORTS

R1001-003

Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Eric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2009, dont celui-ci représente une somme de 3 950.25\$.

ADOPTÉE

R1001-004

Adoption de la liste des comptes dus

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2009, dont celui-ci représente une somme de 32 197.64\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-005

Pour accepter la liste des comptes payés

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivet,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2009, dont celle-ci représente la somme de 83 229.58\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-006

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Eric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2009, dont celle-ci représente la somme de 29 152.30\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1001-007

Avis de motion – Règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 ainsi que les conditions de perception

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain J. Forest, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 ainsi que les conditions de perception.

ADOPTÉE

R1001-008

Avis de motion – Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2010 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2010 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables.

ADOPTÉE

R1001-009

Avis de motion – Règlement établissant le traitement des élus pour l'année 2010

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement établissant le traitement des élus pour l'année 2010.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

Aucun item

AFFAIRES NOUVELLES

R1001-010

FQM – Contribution annuelle 2010

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2010, et ce au coût de 1 366.68\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-011

Québec municipal – renouvellement de l'adhésion 2010 au portail

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion 2010 et le paiement à Québec municipal pour le service internet, et ce au coût de 310.41\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-012

COMBEQ – adhésion 2010

Sur une proposition de Eric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2010 pour l'inspecteur municipal en bâtiment, monsieur Jim Smith, ainsi que pour l'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement, monsieur Jean-Guy Carignan, le tout au coût de 430.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-013

ADMQ – Cotisation 2010

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la cotisation 2010 pour le directeur général, monsieur Jim Smith, ainsi que pour la secrétaire trésorière adjointe, madame Suzie Gauthier, auprès de l'association des directeurs municipaux du Québec, et ce au coût de 733.69\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-014

ACSIQ – Cotisation 2010

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Eric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la cotisation 2010 à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec pour le chef pompier, monsieur André Galipeau, et ce au coût de 208.82\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-015

PG Govern – Renouvellement – contrat d'entretien et de soutien des applications « CESA »

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement du contrat d'entretien et soutien, auprès de la firme PG Govern pour l'année 2010 au montant de 9 554.86 \$ incluant les taxes applicables.

-	Facture numéro CESA2105 – Gestionnaire Municipal	-	4 323.10 \$
-	Facture numéro CESA2104– PG McGagest	-	5 231.76 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1001-016

Bibliothécaire – Ajustement de rémunération

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Eric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une augmentation du contrat forfaitaire de la bibliothécaire, madame Claire Lacroix, au taux de 2%, rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1001-017

Patinoire de Farley – entente relative à un approvisionnement en eau

CONSIDÉRANT QUE le terrain de la patinoire secteur Farley n'est pas muni d'un puit permettant l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente de fourniture en eau pour l'entretien de la patinoire du secteur Farley avec les propriétaires du 32, chemin Guertin (voir résolution # 2006-01-7106);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente 2006 avec les propriétaires du 32, chemin Guertin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de l'entente entre la municipalité de Messines et les propriétaires du 32 chemin Guertin, monsieur Daniel Crytes et madame Michèle Guilbeault, relativement à l'approvisionnement en eau pour l'année 2010 selon les termes de la résolution # 2006-01-7106.

Il est également résolu d'autoriser le paiement des frais d'utilisation pour l'année 2010 de 165 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1001-018

Piscine Maniwaki – Politique 2010 de remboursement des frais de participation pour des cours de natation ou de secouriste

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de piscine publique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki offre des cours de natation et de secouriste à sa population et aux citoyens des municipalités avoisinantes moyennant certains frais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Messines souhaite établir une politique de remboursement afin d'aider les parents résidents de la municipalité à défrayer les frais relatifs à la participation à des cours de natation ou de secouriste dans le cadre des programmes offert par la Ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le remboursement des frais de participation encourus par les parents résidents de la municipalité de Messines lors de l'inscription de leurs enfants de 0 à 17 ans à des cours de natation ou de secouriste offerts par la Ville de Maniwaki, et ce pour un montant de 50 \$ par participant.

Il est de plus résolu d'autoriser le remboursement sur réception d'une pièce justificative (reçu officiel). Les montants remboursés doivent être inscrits au rapport mensuel des comptes payés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-019

MMQ – Renouvellement de la police d'assurance

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la police d'assurance municipale avec la MMQ, et ce au coût de 25 116.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-020

Monsieur William Schnell – Demande de nomination d'un chemin Privé

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction du nouveau chemin Latourelle, la municipalité a procédé à remplacer le nom du chemin par celui du « chemin Carle », dont celui-ci a reçu une attestation d'officialisation de la Commission de toponymie en date du 22 novembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur William Schnell, résident au 22A chemin Carle, a fait parvenir une lettre à l'attention du conseil municipal dans laquelle il informe les membres du conseil du fait que sa résidence, ainsi que trois autres chalets sont tous situés sur un embranchement du nouveau chemin Carle et qu'il souhaite que celui-ci soit reconnu comme étant le « chemin Latourelle »;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de la lettre du demandeur et d'une analyse du dossier, les membres du conseil sont à même de constater que la propriété de monsieur Schnell, ainsi que celle de ses trois voisins sont toutes accessibles à partir d'une partie originale du chemin Latourelle, donc celui-ci est plutôt un embranchement de l'ancien « chemin Latourelle »' et non un prolongement du nouveau chemin Carle.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal est en accord avec la demande formulée par le résident monsieur William Schnell et par conséquent reconnaît le chemin privé menant à sa résidence à partir du chemin Carle, comme étant le "chemin Latourelle" chemin privé. Le tout sous approbation d'une attestation d'officialisation de la commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

R0912-021

Autorisation de paiement du contrat de formation avec Éduc Expert (résolution 2008-11-8176)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a résolu, par sa résolution # 2008-11-8176, de signer une entente de formation de pompier I section 1, 2 et 3 avec l'entreprise Éduc Expert, et ce pour la formation par internet des quatre nouveaux pompiers, soit David Beauregard, Mathieu Galipeau, Martin Clément et Sylvain Ménard, et ce au coût de 1 765,00\$ par pompier en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de paiements étaient établies comme suit :

- 40% à la signature de l'offre de service pour un montant de 3 187,60\$

- 30% au commencement de la section 2 pour un montant de 2 390,69\$ ou en mars 2009
- 30% au commencement de la section 3 pour un montant de 2 390,69\$ ou en septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le pompier, monsieur Sylvain Ménard a donné sa démission en cour de formation de la section 1;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Éduc Expert offre un crédit à la municipalité au coût de 995.00\$ en plus des taxes applicables pour ce pompier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'émettre un chèque au montant de 3 658.27\$ représentant la somme des deux derniers versements en plus du crédit applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-022

Assemblée spéciale adoption du budget 2010 – report de la date de l'assemblée

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

De reporter la date de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2010 qui aurait dû avoir lieu le 27 janvier 2010 au 25 janvier 2010 à 19 heures.

ADOPTÉE

R1001-023

Socan – autorisation de paiement de la facture pour l'utilisation de musique enregistrée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Eric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture de Socan au coût de 498.96\$ incluant les taxes applicables, et ce pour les droits d'auteur de la musique lors d'événements qui aura lieu en 2010 dans la salle Réjean-Lafrenière.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-024

Programme d'assurance collective des employées de la MRC et les employées des municipalités participante, programme maintenant offert aux maires des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE le programme d'assurance médicament, dentaire et assurance vie du programme d'assurances collectives des employées de la MRC et des municipalités participantes est offert depuis le 1^{er} janvier 2010 à tous les maires des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le maire a démontré un intérêt de bénéficier du régime d'assurances collectives tel qu'offert, et que les membres du conseil sont favorable à son adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, à adhérer au programme d'assurance médicament, dentaire et assurance vie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en plan personnel ou familial ;

Il est également résolu que la municipalité de Messines défraye 50% du coût de la prime et ce, aux même conditions que les employés de la municipalité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-025

Dossier de demande de modification à l'intersection de la route 105 et du chemin de l'Entrée Nord – demande d'une rencontre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a demandé, par sa résolution R0909-222, que le Ministère des Transports apporte des modifications à l'intersection de la route 105 et du chemin de l'Entrée Nord afin de rendre celle-ci sécuritaire pour tous les utilisateurs qui doivent emprunter cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maroun Shaneen, ing. au Ministère des Transports, direction de l'Outaouais a fait part à la municipalité en date du 15 décembre dernier, qu'il ne prévoit pas intervenir au niveau de cette intersection à court terme, puisque celle-ci a fait l'objet d'un récent bilan en termes de sécurité routière, et que certaines corrections ont été apportées au niveau des accotements, et que la vitesse prescrite est compatible avec le milieu traversé;

CONSIDÉRANT QUE dans sa missive du 15 décembre dernier, monsieur Shaneen invite la municipalité de Messines à rencontrer monsieur Normand Chevalier, ingénieur, chef du Service des inventaires et du Plan p.i. de la Direction de l'Outaouais et ce, afin de prendre connaissance des résultats des études réalisées à cette intersection, en plus de discuter des préoccupations de la municipalité dans ce dossier;

COSIDÉRANT QUE l'intersection faisant objet de la présente demande a été la scène de nombreux accidents graves au cours des dernières années, dont une causant la mort, qu'il est évident qu'il existe un problème quelconque à cet endroit, et qu'il serait regrettable que cette intersection soit la scène d'un autre accident grave sans que les autorité responsable apporte des mesures correctives;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande que la présence de madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau soit sollicitée à une éventuelle rencontre et ce, afin de s'assurer que cette dernière est sensibilisée au problème et qu'elle soit gardée au fait du suivi du présent dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Messines demande une rencontre avec madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, ainsi que monsieur Normand Chevalier, ingénieur et chef du Service des inventaires et du Plan p.i. de la Direction de l'Outaouais afin de prendre connaissance des résultats des études réalisées à l'intersection de la route 105 et du chemin de l'Entrée Nord et de discuter des préoccupations de la municipalité dans ce dossier et d'explorer si d'éventuelles modifications pourraient être apportées afin de rendre cette intersection plus sécuritaire.

ADOPTÉE

R1001-026

Mise à jour de la carte routière de la municipalité

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense au coût de 300.00\$ en plus des taxes applicables pour la production de nouvelles cartes routières en noir et blanc de la municipalité contenant les changement apportés depuis la production des dernières cartes.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-027

Officier non-urbain – formation

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Eric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de trois pompiers, soit messieurs Charles Pétrin, Pierre Guertin et Normand Michaud, à la formation d'officier non-urbain 2^{ème} section, qui aura lieu le 20 et 21 février prochain à Maniwaki.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement des frais d'inscription et des coûts relatifs au déplacement s'y rattachant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1001-028

Dossier de la neige – trottoir rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le 7 janvier 2010, le contribuable monsieur René Cronier, propriétaire du 118 rue Principale a déversé de la neige sur deux sections du trottoir de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la neige déversée par monsieur Cronier sur le trottoir de la municipalité a complètement obstruée le passage aux piétons;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement de nuisances numéro 202-99 présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Messines, selon l'article 12.11 «**Constitue une nuisance, le fait de déverser, de déposer, de jeter de permettre que soit déverser de la neige ou de la glace provenant d'un immeuble privé, sur une propriété publique** »;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q, C-47.1) « **Neige – Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.**»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû envoyer deux employés avec un camion à benne 10 roues et un chargeur sur roues pour enlever la neige déversée sur le trottoir par monsieur Cronier, et que selon le rapport de temps des deux employés, le temps pour réaliser les travaux se chiffre à trois heures et quart (3.25 heures).

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité prépare une mise en demeure à être acheminée à monsieur René Cronier, que celle-ci informe ce dernier qu'en vertu du règlement de nuisance tel que mentionné ci-dessus, qu'il est interdit de déverser de la neige sur une voie publique et que toute récidive de sa part sera interprété comme un geste de ne pas vouloir coopérer et que le dossier pourrait être transférer au procureur de la municipalité et ce, afin de demander à la cour du Québec de voir à l'application des dits règlements.

Il est également résolu d'informer monsieur Cronier que la municipalité a l'intention de continuer à projeter de la neige du trottoir sur les propriétés contiguës à celui-ci et ce, conformément à l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales.

Il est de plus résolu, qu'une facture accompagne la mise en demeure pour dommages subis, soit d'un montant de 250\$.

ADOPTÉE

R1001-029

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h13.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire trésorier